

L'info

n°366

mai

2020

Saint Brice Gourcelles



*Hommage à Alain Lescouet
Maire de 1993 à 2020*

Hommage à Alain Lescouet

L'ensemble des conseillers municipaux et le personnel communal ont la grande tristesse de vous annoncer le décès de Monsieur le Maire, Alain Lescouet, le 27 mars dernier, des suites du Covid-19. Ils adressent à sa famille et ses proches leurs plus sincères condoléances et leurs pensées



les accompagnent pour affronter ces moments particulièrement douloureux. Un hommage digne de son action et de son engagement envers la commune et ses concitoyens lui sera rendu quand chacun sera libre de ses déplacements. En sa mémoire, le conseil municipal en accord avec sa famille, marqueront alors symboliquement de son nom un emplacement à la hauteur de son engagement exemplaire.

Elu Maire pour la première fois en 1993, à l'issue d'un premier mandat en tant qu'adjoint à l'urbanisme, les habitants de Saint Brice Courcelles lui avaient sans interruption renouvelé leur confiance jusqu'à cette dernière élection, le 15 mars, où il était arrivé en tête des élections municipales au premier



tour. Alain Lescouet était réputé être un homme de convictions, très attaché au bien-être de ses habitants avec une attention toute particulière portée à la jeunesse et à l'éducation. Il fut pour Saint Brice Courcelles un véritable Maire bâtisseur qui a participé grandement à la construction de la ville de Saint Brice Courcelles que nous connaissons aujourd'hui. Il a participé aux réflexions pour l'aménagement de la ZAC du



Mont-Hermé dès les années 1980, lancé et suivi les travaux de la ZAC des bords de Vesle au début des années 2000, et plus récemment les dernières constructions de l'Île du Moulin de l'Archevêque. De nombreux équipements publics ont vu le jour ou ont été réhabilités sous son impulsion : le restaurant scolaire, les vestiaires du terrain de football, la Maison des Arts Musicaux, le complexe sportif, le Centre de Loisirs Associé à l'École ainsi que la Maison des associations, et plus récemment la nouvelle école maternelle et la médiathèque. Grâce à son investissement, la commune de Saint Brice Courcelles bénéficie aujourd'hui d'un cadre de vie agréable avec des équipements sportifs et culturels de qualité et d'une vie associative dynamique.

Ce sont ses mots

Monsieur le Maire était un homme résolument engagé... « Pour moi, un Maire doit rester sur l'essentiel et donner du sens aux principes républicains, en conciliant proximité et vision globale. La politique, ce n'est pas que des paroles, mais des actions conduites au jour le jour avec des responsabilités assumées. »... pour Saint Brice Courcelles. « Pour nous, l'essentiel demeure : améliorer la vie de l'ensemble de nos concitoyens en ayant pour priorité l'intérêt général afin de garantir l'avenir de notre commune et de nos jeunes. Tel est le sens de notre engagement quotidien car nous avons pour notre ville un attachement immense. » Alain Lescouet, mars 2020



Madame Michèle Lescouet, ses enfants et ses petits enfants ont été très touchés des marques de sympathie que vous leur avez montrées sur l'adresse hommage.alainlescouet@gmail.com. Ils vous remercient pour les souvenirs que vous avez évoqués, pour les jolis textes que vous avez écrits, sur son lien avec Saint Brice Courcelles et ses habitants. Les témoignages ont été d'un grand réconfort et pour tout cela, ils vous disent sincèrement merci. En voici quelques extraits sélectionnés par Madame Lescouet :

« Peinée d'apprendre la disparition d'Alain Lescouet, vice-président du Grand Reims, un homme engagé pour son territoire, un homme de bien au service de chacun. Mes pensées vont à sa famille, aux habitants de sa chère commune de Saint Brice Courcelles. C'est d'une violence inouïe » Catherine Vautrin.

« Toujours présent, avec votre appareil photo pour fixer dans le temps tous les moments de vie avec vos concitoyens, les évolutions de notre paysage urbain, les temps de loisirs » P.I.

« Un grand merci pour tout ce que vous avez fait pour les enfants : aménagements des parcs et jeux, cantine, CLAE, pumtrack. Un grand merci pour votre présence à chaque événement important. » A.V.

« Impossible de brancher l'ampli de l'auditorium, heureusement Alain déboule et résout le problème » J.D.

« Je garde un souvenir de ses discours qui étaient toujours bien tracés, tout comme les chemins piétonniers qu'il sillonnait, appareil photo en bandoulière, où il captait la joie des Bricocorcelliens dans les différents rassemblements de la commune. » F et D.B.

« Tu vas beaucoup nous manquer M. le Maire » A. 7ans

« Moi, je l'aime bien M. le Maire » (petite fille de maternelle)

« On ne vous oubliera pas. Vous resterez notre maire de cœur » D et P. E.



Remerciements de la classe de Mme Dejardin pour les dictionnaires

Mandats politiques

Elu conseiller municipal divers gauche de la commune en 1983, Alain Lescouet devint adjoint au Maire en charge de l'urbanisme en 1986 avant de devenir Maire en 1993. Egalement élu communautaire, il fut chargé par le Grand Reims des transports publics, en conduisant le projet de la construction du tramway de l'agglomération rémoise. De mars 2014 à décembre 2016, il fut Vice-Président de la communauté, en charge de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères. Au 1er janvier 2017, Alain Lescouet était en charge des voiries, des parkings en ouvrage et de la fourrière automobile. Il fut aussi Conseiller général de la Marne de 1992 à 2015 et désormais Conseiller Général Honoraire de la Marne et trésorier de l'association des Conseillers généraux. Il était également Vice-Président du Centre de Gestion de la Marne depuis de nombreuses années.

Info n°367 Edito

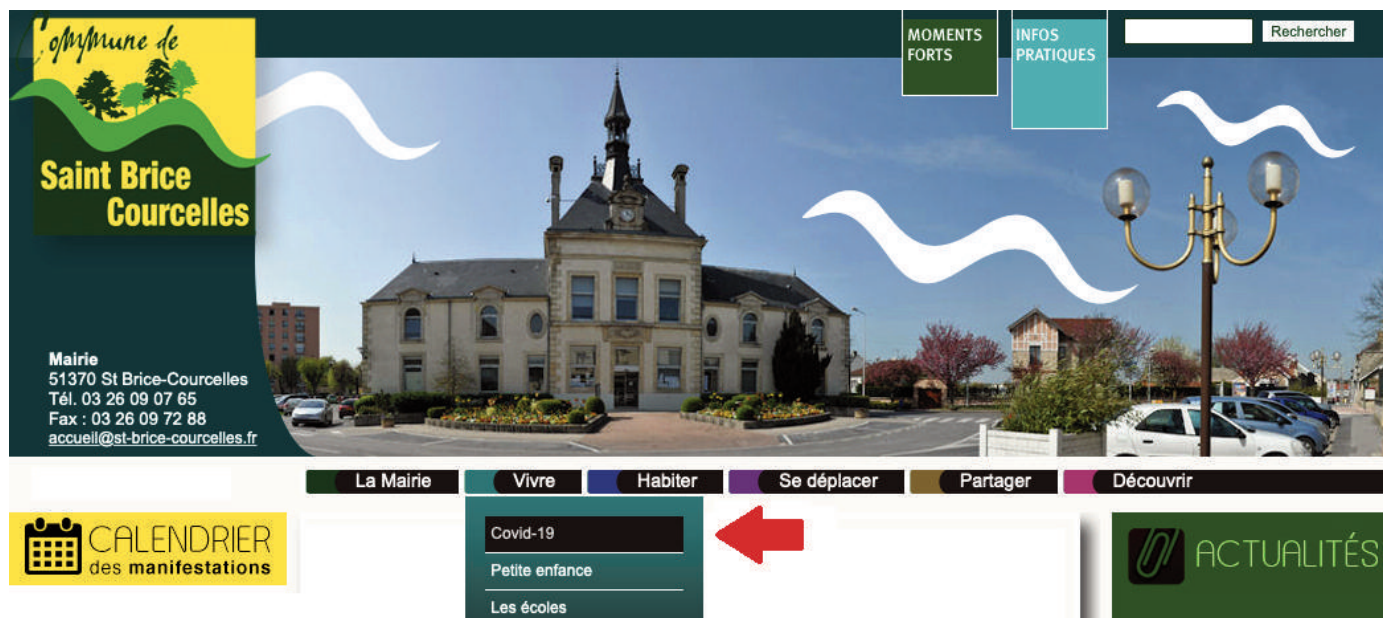
L'« Info » du mois d'avril n'a pu être publiée en raison des mesures de confinement liées à la pandémie de Covid-19. Néanmoins, il était indispensable pour la commune de reprendre contact avec tous les Bricocorcelliens attachés à leur rendez-vous mensuel papier depuis plus de 30 ans. Ce numéro du mois de mai est donc largement consacré à la gestion actuelle de la crise sanitaire et à la préparation du déconfinement progressif prévu ces prochains mois. Cependant, dans l'attente de directives nationales précises non connues à l'heure où nous écrivons, toutes les questions ne trouveront pas nécessairement leurs réponses dans ce numéro de « L'Info ».

Pour cela, le site internet de la commune...

www.st-brice-courcelles.com

... est régulièrement mis à jour pour vous tenir informés le plus rapidement possible.

Une rubrique "Covid-19" a spécialement été créée dans cette optique. Elle est accessible depuis l'onglet "Vivre" et regroupe tous les articles utiles sur ce sujet : l'affichage légal en période de confinement, le fonctionnement des services publics, les règles de déplacements, les initiatives de solidarité... Les autres rubriques du site internet sont également mises à jour régulièrement.



Pour toute question et/ou demande de renseignements,
l'accueil de la Mairie reste joignable :

- par téléphone : **03 26 09 07 65** (ne pas hésiter à laisser un message)
- par mail : **accueil@st-brice-courcelles.fr**

Déplacements limités sur présentation d'une attestation

Depuis le 17 mars et jusqu'au 11 mai au moins, les déplacements sont réduits au strict minimum. Les sorties sont autorisées uniquement sur attestation dans le cadre de :

- Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ;
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées ;
- Déplacements pour motifs de santé à l'exception des consultations et soins pouvant être assurés à distance et, sauf pour les patients atteints d'une affection de longue durée, de ceux qui peuvent être différés ;
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables et pour la garde d'enfants ;
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile,

liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;

- Déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire ;
- Déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire ;
- Déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise.

(mise à jour suite au décret du 23 mars 2020)
Toute infraction à ces règles est sanctionnée.

Covid-19 en cas de symptômes

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU-Centre 15.

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque chirurgical jetable



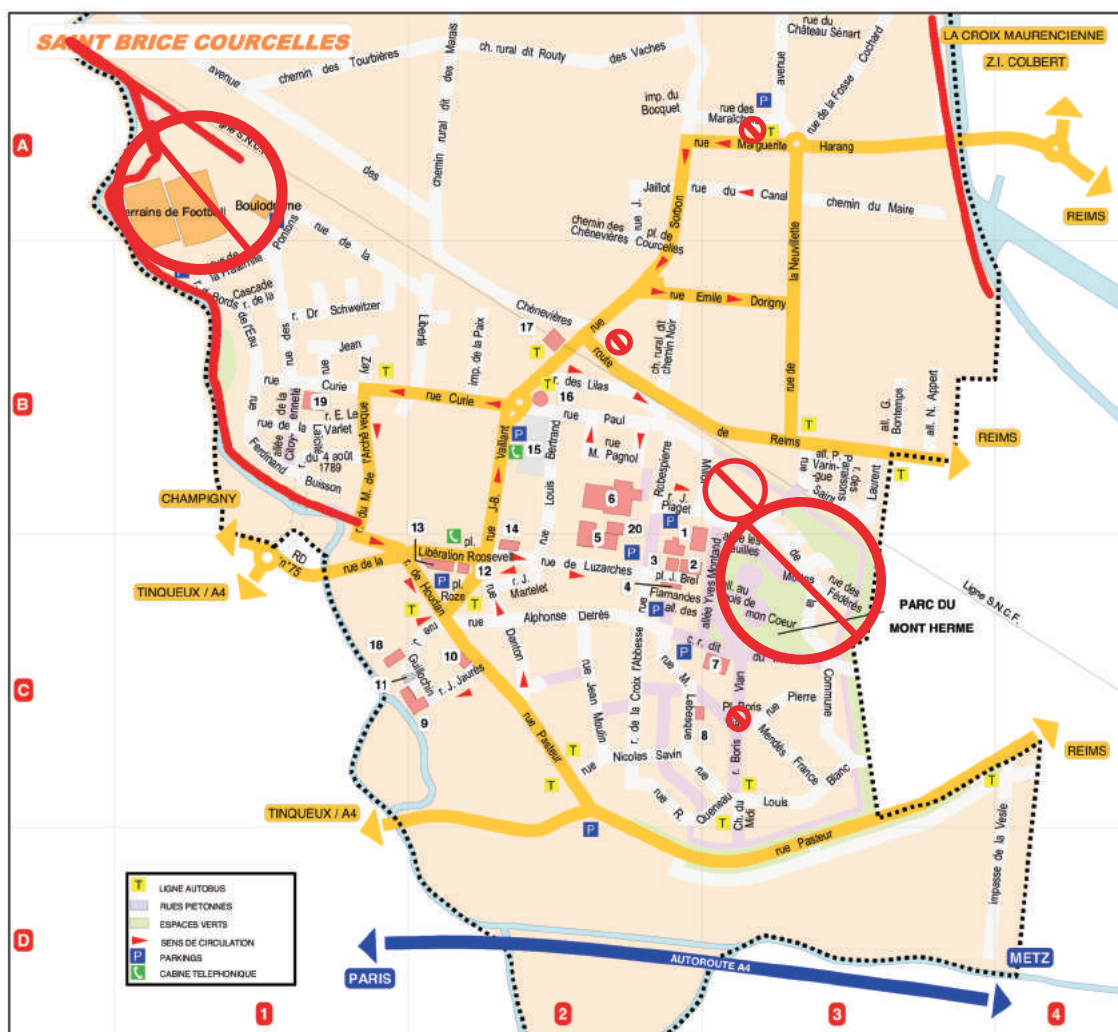
Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

Circulation dans Saint Brice Courcelles accès interdit à certaines zones

Les parcs, jardins, gravières, forêts, berges, plans d'eau, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbains sont interdits d'accès sur l'ensemble du département de la Marne par arrêtés préfectoraux du 20 mars 2020 et du 15 avril 2020 jusqu'à la fin du confinement. Cette interdiction s'applique aux différents parcs de Saint Brice Courcelles (du Mont Hermé, de l'île du Moulin, des Bords de Vesle, de l'île aux saules..), ainsi qu'aux sentiers se situant le long de la Vesle, et enfin à toutes les aires de jeux pour enfants y compris la Pumptrack, le boulodrome, les terrains de football et tous les équipements sportifs extérieurs.



Jardins familiaux accès limité

L'accès aux jardins familiaux ou ouvriers reste possible pour les seules nécessités liées aux cultures potagères et dans le strict respect des mesures barrières. Sur les attestations de déplacement dérogatoire, les motifs à cocher sont :

- si le jardin se situe au-delà de la zone d'un kilomètre autorisée pour les promenades, il est possible de s'y rendre pour le motif « achats de première nécessité »
- si le jardin se situe dans la zone d'un kilomètre autour du domicile de la personne, il s'agit alors de la catégorie "déplacements brefs". Il convient donc de limiter le temps de présence sur place et dans la mesure du possible de s'y rendre seul.

Réouverture du cimetière après fermeture exceptionnelle

Après avoir restreint l'accès au cimetière aux seules cérémonies funéraires pour respecter les mesures sanitaires liés au confinement, la commune a décidé de rouvrir le cimetière aux horaires habituels à compter du 29 avril 2020. Il est rappelé aux personnes qui s'y rendraient de respecter tous les gestes barrières (notamment pour l'utilisation du point d'eau) et la distanciation sociale d'un mètre minimum.

Gestion des déchets 7

Toutes les informations ci-après proviennent du site internet du Grand Reims ; la gestion des déchets étant une compétence de la communauté urbaine.

Ordures ménagères et tri sélectif

Les ordures ménagères résiduelles restent collectées aux jours habituels. En revanche, les heures de passage des équipages peuvent être avancées en fonction des réorganisations des tournées. Il est donc préférable de bien sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte prévu afin de ne pas manquer leur passage. Les ordures ménagères doivent être présentées dans des sacs bien fermés. Les bacs sont à rentrer aussitôt vidés afin de dégager au maximum la voie publique.

Tri et collecte du verre

Le tri et la collecte du verre se poursuivent comme habituellement. Le fait d'aller déposer ses bocaux et bouteilles en verre peut être l'objet d'une promenade (dans un rayon inférieur à 1km) et faire ainsi partie des déplacements dérogatoires durant cette période de confinement. Les verriers ont également besoin de cette matière pour fonctionner correctement.

Bornes à textiles arrêt de la collecte

Les organismes qui collectent les textiles déposés dans les bornes dédiées stoppent leur activité pour le moment. Merci de conserver vos textiles pour effectuer vos dons lorsque la situation sera revenue à la normale, et ne surtout pas déposer les sacs au pied des bornes.

Réouverture des déchetteries accès restreint

Depuis le 27 avril et jusqu'à nouvel ordre, les déchetteries ont rouvert leurs portes. Les habitants de Saint Brice Courcelles sont autorisés à se rendre sur le site de leur commune mais également sur celui de Tinqueux.

Nouveaux horaires d'ouverture

Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h (dernier accès 15 minutes avant la fermeture)
Dimanche et jours fériés : Fermeture

Nouvelles conditions d'accès

Mise en place d'un accès alterné et limité :
Jours pairs : plaques d'immatriculation paires (ex : BZ-924-FB ou 9844 CZ 51)

Jours impairs : plaques d'immatriculation impaires (ex : BZ-923-FB ou 9849 CZ 51)
4 véhicules maximum sur site
1 personne par véhicule
Apports limités à 1m³ ou 250 kg
Respect des consignes des gardiens
Déchargement sans aide du gardien
Application stricte des gestes barrières
Les croisements sont à éviter
Le port du masque et des gants est recommandé

Les véhicules de plus de 1,90m de hauteur doivent se rendre à la déchetterie de Saint Brice Courcelles du lundi au vendredi de 12h à 15h et le samedi, aux horaires habituels



Pour éviter un afflux trop important dans les déchetteries, un dépôt illégal d'ordures sur la voie publique ou des feux de branchages interdits, il existe d'autres solutions pour gérer les déchets verts.

- Tondre moins souvent (en réglant la hauteur de coupe de la tondeuse à 10 cm)
- Le paillage (en étalant des débris végétaux sur les massifs fleuris ou plants de potagers pour éviter la prolifération des herbes indésirables)
- La tonte mulching (l'herbe tondue est directement redéposée sur la pelouse)
- Le compostage (ou déposer les déchets verts en tas dans un coin du jardin sans sac)

Commerces la sécurité avant tout

Depuis le 15 mars, les commerces non essentiels sont fermés tandis que les autres aménagent leurs conditions d'ouverture pour assurer la sécurité de leurs clients. La commune sait qu'il est difficile de se procurer des masques, elle a eu l'opportunité d'en obtenir par l'intermédiaire du Grand Reims. Elle s'est donc inscrite dans la même démarche que la ville de Reims en distribuant gratuitement ces masques aux commerces de bouche de Saint Brice Courcelles (50 par commerce). La distribution a été assurée par la police municipale qui a également rappelé quelques recommandations sur leur utilisation (en plus des indispensables gestes barrières, et en leur précisant de les utiliser avec parcimonie uniquement lors du contact avec la clientèle) comme ici à la boucherie « Henri Boucher » de la zone commerciale, le 20 avril.



Ouverture des commerces les circuits courts à privilégier

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les principaux commerces du centre-ville de Saint Brice Courcelles étaient ouverts :

- les deux boulangeries
- La pharmacie de la place (M. Fresnoy a été remplacé par M. Gillard)
- Les buralistes « Le Robespierre » et le Saint-Fiacre
- Le Vival et A 2 pas
- Le Jardinnet

- Les chocolats de Maud
- Par ailleurs, le préfet de la Marne demande à privilégier les circuits courts dans le cadre de la limitation des déplacements et de l'interdiction des marchés. Pour cela, la géolocalisation de tous les producteurs à proximité de Saint Brice Courcelles est possible sur marne.chambre-agriculture.fr/covid-19 ou sur l'annuaire des producteurs : annuairedesproducteurs.fr

D'autre part, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Marne a mis en place une carte interactive des commerces ouverts dans le département accessible sur : jesuisouvert.fr

Les commerçants solidaires

Ces moments sont plus ou moins difficiles pour les uns et les autres, le Conseil municipal pense surtout aux soignants et aux personnels des structures de soins très éprouvés par le surcroît de travail et les risques encourus. Heureusement, ils ont pu compter sur un élan de solidarité jamais vu et profiter de dons de toutes sortes. La chocolatière bricorcellienne Maud, plus connue sous le nom « Les Chocolats de Maud » a participé à cet élan et fait profiter de ses plaisirs chocolatés les soignants des hôpitaux du département via l'envoi de colis. Vu les retours très positifs, elle a créé une « cagnotte des chocolats solidaires » pour en faire profiter les soignants de toute l'ex-région Champagne-Ardenne (Hôpitaux, EHPAD, Pompiers...). Elle prend en charge 30% de la valeur du colis ainsi que les frais d'envoi. Une initiative chocolatée pour prendre soin du moral des personnels mobilisés !



La poste réouvertures progressives



LA POSTE

Depuis le 17 mars, La Poste avait modifié son organisation pour se recentrer sur ses missions essentielles et ainsi préserver la santé de ses clients et des postiers. Le bureau de Poste, rue de Luzarches, est ainsi fermé au public. Une affiche indique que le bureau de Tinquieux, situé « Square de l'amitié, » continue d'accueillir les clients. Néanmoins, la Poste a indiqué récemment une réouverture progressive de ses points de service. Pour vérifier l'ouverture/les horaires d'un bureau de poste, rendez-vous sur laposte.fr

Remplacement du Maire dans l'attente de l'installation du nouveau CM

Suite au décès de Monsieur le Maire et dans l'attente du décret permettant l'installation du conseil municipal nouvellement élu du fait de la crise sanitaire, Alain Lalouette occupe les fonctions dévolues au Maire durant cette période transitoire pour la gestion des affaires courantes. Il est accompagné dans ses fonctions par les adjoints et conseillers élus en 2014. Par ailleurs, les délégations de fonction et de signature ont été reconduites aux personnes concernées permettant ainsi la continuité de la vie municipale.

Résultats des élections du 15 mars



Votants : 1164 (40,97%) Exprimés : 1125 (96,65%)
Votes blancs : 18 (1,55%)
Votes nuls : 21 (1,80%)

- Liste « Vivre et Agir pour Saint Brice Courcelles » menée par Alain Lescouet : 823 voix, 73,16% des suffrages, 24 sièges au conseil municipal et 2 sièges au conseil communautaire

- Liste d'Union Citoyenne « Saint-Brice-Courcelles-2020 » menée par Nicolas Saingery : 302 voix, 26,84% des suffrages, 3 sièges au conseil municipal

Le mandat des conseillers municipaux prendra effet au plus tard en juin. Il en va de même pour les fonctions des nouveaux exécutifs. La date sera déterminée par décret sur le fondement d'un rapport remis au plus tard le 23 mai 2020 par le Parlement au Gouvernement après avis du conseil national scientifique. Le premier conseil municipal se tiendra de droit entre cinq et dix jours après leur entrée en fonction pour l'élection du Maire et des adjoints.

Reprise des travaux de voirie rue de la Liberté

Les chantiers de réfection de la voirie menés par EIFFAGE vont certainement reprendre mi-mai, rue de la Liberté. Si les riverains ont des remarques à formuler, ils peuvent les communiquer à : services-techniques@st-brice-courcelles.fr qui les transmettra alors au Grand Reims.

8 mai commémorations discrètes

Cette année, les cérémonies liées aux commémorations du 8 mai n'auront pas lieu comme à l'accoutumée en raison des interdictions de rassemblements. Cependant, une gerbe a été déposée par M. Lalouette et certains élus au Jardin de la Mémoire le 26 avril lors de la journée nationale du souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation. Une autre gerbe sera déposée le 8 mai au monument aux morts. Les rassemblements publics étant interdits jusque mi-juillet, les manifestations communales traditionnellement organisées sur les mois de mai et juin seront annulées ou reportées (vide-grenier, fête communale, feux de la Saint-Jean).



M. le Maire était accompagné des enfants de l'Ecole Primaire

Depuis le début du confinement, les services de la Mairie se sont rapidement organisés pour assurer la continuité du service public. L'accueil téléphonique au **03 26 09 07 65** est opérationnel (ne pas hésiter à laisser un message au besoin), le courrier et les mails adressés sur la boîte « accueil@st-brice-courcelles.fr » sont très régulièrement relevés et traités. La plupart des agents du service administratif se sont en effet adaptés pour assurer la majeure partie de leurs missions en télétravail (comptabilité, urbanisme, état civil, CCAS, secrétariat... et bien sûr le service communication sans qui ces quelques pages ne pourraient exister). Les services techniques sont quant à eux mobilisés pour des interventions ponctuelles nécessaires pour sécuriser certains espaces, matérialiser certaines interdictions et assurent de manière hebdomadaire leur mission de propreté urbaine, en vidant les poubelles des espaces publics. Le service de police municipale est lui aussi opérationnel. Il assure régulièrement des patrouilles de surveillance sur le territoire de la commune et peut être amené ponctuellement à rappeler les règles de confinement qui s'imposent.

Organisation des mariages et des obsèques

Pour des raisons de santé liées à la non-propagation du Covid 19, les mesures ci-après s'appliquent dès nouvel ordre.

• Concernant les mariages :

Jusqu'au 11 mai, au regard des mesures limitant les déplacements et le regroupement des personnes afin de lutter contre la crise sanitaire, la célébration des mariages et l'enregistrement des PACS doivent en principe être reportés.

Il peut toutefois être fait exception à cette règle pour des motifs justifiant qu'il y a urgence à l'établissement du lien matrimonial ou du partenariat (par exemple : mariage in extremis ou mariage d'un militaire avant son départ sur un théâtre d'opérations).

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons pas encore vous renseigner sur les possibilités de célébration, même en effectif restreint. Nous attendons des décisions nationales qui seront prises dans le cadre du déconfinement, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

• Concernant les obsèques :

La tenue des cérémonies funéraires n'est pas remise en cause par la crise sanitaire, en revanche leur format est nécessairement adapté et limité. D'une part, l'article 7 du décret 2020-293 du 23 mars 2020, prévoit que tout rassemblement de plus de 100 personnes est interdit en milieu clos ou ouvert, ce qui vaut dans le cimetière comme dans le lieu de culte.

L'article 8 prévoit que tout rassemblement ou réunion au sein des établissements de culte est interdit à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 20 personnes.

Enfin, tout déplacement de personne est interdit, à l'exception notamment des déplacements pour motif familial impérieux (article 3). Les cérémonies peuvent donc se tenir dans l'intimité familiale dans la limite de 20 personnes. Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent également être observées.

Passeports et CNI des rendez-vous reportés



Suite à la fermeture de la Mairie afin de respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie, tous les rendez-vous concernant les passeports et les cartes nationales d'identité ont été annulés depuis le 17 mars. Ils seront ultérieurement et progressivement reprogrammés quand les mesures de déconfinement auront été arrêtées et permettront d'accueillir les usagers en toute sécurité. Pour tout renseignement, ne pas hésiter à contacter la mairie.

Personnes âgées isolées activation du système d'appel

Le CCAS de la commune de Saint Brice Courcelles a activé le système initialement prévu lors des épisodes de canicule. Ce système permet de contacter les personnes qui sont inscrites sur le registre prévu à cet effet. Sont concernées les personnes âgées isolées de plus de 65 ans (ou de plus de 60 ans si vous êtes en situation de handicap). Pour vous inscrire, vous pouvez contacter la mairie par téléphone au 03 26 09 07 65 ou par mail : ccas@st-brice-courcelles.fr. Les appels téléphoniques auront pour but de s'assurer que les personnes vont bien, qu'elles ne sont pas totalement isolées et le cas échéant, prévenir les services compétents afin de trouver une aide. Sachez que votre inscription sur ce fichier a pour but de vous sécuriser et de vous aider en cas de besoin, les données que vous nous transmettez, resteront confidentielles et ne pourront pas être utilisées à d'autres fins que celle ici présentée dans le cadre de cette urgence sanitaire.



Préparation au déconfinement

Même si les directives nationales relatives aux modalités de déconfinement applicables à notre commune ne sont pas encore connues à ce jour, l'ensemble des élus et les services de la Commune s'organisent dès à présent pour anticiper au mieux les choses afin d'être prêts collectivement le moment venu.

Espaces verts interventions sur le terrain



La commune de Saint Brice Courcelles est connue pour ses espaces verts agréables et son fleurissement exceptionnel, ce qui lui permet ainsi de disposer du label trois fleurs depuis maintenant treize ans. D'ailleurs, cette année, la commune maintiendra le dépôt de sa candidature pour tenter d'obtenir la prestigieuse 4ème et dernière fleur. Ainsi, les agents des espaces verts se sont une nouvelle fois beaucoup investis ces derniers mois pour nous offrir ce cadre de vie idéal. Les différentes photos des arbres en fleurs postés sur les réseaux sociaux par les habitants de Saint Brice Courcelles en sont la preuve. Ce travail remarquable des agents des espaces verts de la commune demande une attention particulière. C'est la raison pour laquelle certains interviennent sur le terrain pour maintenir un cadre de vie agréable dans cette période de confinement. Dans le strict respect des mesures barrières, ils effectuent des travaux de première nécessité pour éviter que leurs efforts n'aient été vains et pour que chacun puisse continuer à apprécier le fleurissement de la commune.

Les commandes de masques

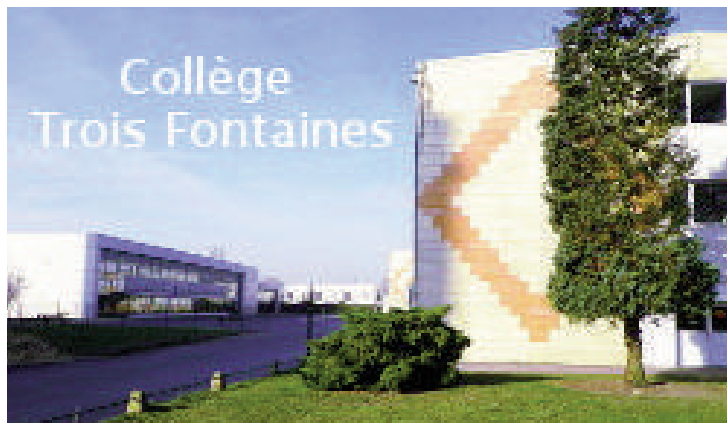
La commune a procédé à la commande de masques de différentes natures, à destination de ses agents, des actifs de la commune et de la population. Ainsi, elle a tout d'abord procédé à la commande de 7000 masques chirurgicaux qui sont destinés à son personnel lors de la reprise progressive de leurs activités sur site. Elle a également bénéficié d'un groupement de commandes avec l'association des Maires de France et le Grand Reims pour doter chaque habitant et chaque actif de la commune d'un masque tissu réutilisable. Les délais de livraison sont à ce jour annoncés entre le 18 et le 24 mai 2020. Etant donné ce délai jugé un peu long, la commune a parallèlement lancé une commande supplémentaire, avec un délai de livraison plus court que nous espérons avant le 11 mai 2020. La commune remettra ainsi deux masques réutilisables à chaque bricorcellien qui en disposera d'un troisième fourni par la communauté urbaine du Grand Reims. Les modalités de distribution ne sont pas pour l'heure établies mais nous ne manquerons pas de revenir vers vous, notamment par voie d'affichage et sur notre site Internet pour vous en informer. La commune travaille également pour fournir aux enfants scolarisés des masques à leur taille. Etant donné les difficultés pour en trouver sur le marché et les incertitudes liées aux délais de livraison, elle a fait le choix de mobiliser également le réseau solidaire des couturières bénévoles sur notre commune (photo ci-contre). Nous les en remercions vivement.



La désinfection des locaux communaux

Préalablement au déconfinement, dont le début pourrait avoir lieu le 11 mai, la commune a fait le choix de procéder à une désinfection de l'ensemble des locaux communaux, en recourant à une intervention par prestataire spécialisé. Les sites pouvant être occupés à compter du 11 mai à savoir les écoles, le centre social, le restaurant scolaire et la Mairie ont naturellement été priorités dans le planning d'intervention. Par ailleurs les services travaillent également à la mise en place de protocoles d'entretien journalier beaucoup plus stricts pour les locaux, avec l'emploi de produits et matériels adaptés, pour assurer un accueil du public, et notamment des enfants des écoles, dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Ainsi pour ce qui est des écoles, la commune travaille en lien avec les personnels de l'Education Nationale pour anticiper au mieux les modalités d'organisation et les protocoles d'accueil à mettre en œuvre, en examinant à cette heure les hypothèses les plus contraignantes. Nous ne manquerons pas de tenir informés les parents d'élèves de l'organisation retenue et des modalités arrêtées une fois les directives nationales sur le déconfinement communiquées aux collectivités territoriales.

Collège 3 Fontaines message du Principal



Pendant les quatre semaines de confinement précédant les vacances de printemps, l'établissement a pu maintenir le contact avec la quasi-totalité des familles et des élèves pour aider ces derniers à se connecter sur l'E.N.T. (Espace Numérique de Travail) que nous avons privilégié aux autres moyens de communication et d'apprentissage. Après une semaine techniquement difficile, cet outil numérique s'est grandement amélioré permettant un échange régulier avec les élèves. Peu avant les vacances, se sont développées, à leur tour, des « classes virtuelles » permettant aux professeurs d'établir un contact interactif avec les élèves qui pouvaient se connecter. Toutefois, un nombre conséquent d'élèves ne possèdent pas d'ordinateur, de tablette ou d'imprimante et nous avons remis les travaux sous forme papier ou les avons envoyés par voie postale. Les familles et élèves

peuvent contacter l'établissement au 03 26 09 01 50 ou via le courriel générique de l'établissement ce.0511214t@ac-reims.fr.

Afin de préparer le retour progressif des élèves au collège, un groupe de travail, composé des différentes personnes représentant l'établissement est en train de se constituer. Il devra décliner au niveau de l'établissement les consignes nationales visant à :

- Se doter d'un protocole sanitaire
- Maintenir des petits groupes d'élèves
- Poursuivre l'aide apportée aux élèves les plus fragiles

En dépit des efforts déployés par les personnels de l'établissement, un pourcentage non négligeable d'élèves n'a pas remis les travaux régulièrement et plusieurs restent en retrait par rapport aux apprentissages et c'est sur eux que devront porter nos efforts lorsque l'enseignement en présentiel sera de nouveau possible. L'établissement s'efforcera également de réguler l'impact psychologique que ce confinement aura eu sur certains d'entre nous : élèves, parents mais aussi personnels de l'établissement et des cellules d'écoute seront nécessaires.

Nous ne manquerons pas de communiquer avec plus de détails lorsque le protocole de sortie de confinement sera finalisé mais nous rappelons la nécessité de se rendre sur la page d'accueil de l'ENT pour obtenir les informations récentes à destination des familles, au travers des différents articles publiés.

FPT/CSEC informations

Depuis le 17 mars, la période de confinement a vu les locaux du Foyer Pour Tous se fermer à tous ses utilisateurs et une grande partie de l'équipe professionnelle est en chômage partiel et/ou en télétravail. Toutefois, les instances continuent de fonctionner. Les bénévoles et les professionnels sont toujours actifs à plusieurs niveaux : plateforme Discord, confection de masques, entraide, rencontres hebdomadaires du bureau de l'association, gestion administrative, animations à distances ou contacts téléphoniques... Nous souhaitons vous informer que l'association a décidé de mettre en œuvre toutes les activités qui pourront l'être dans le respect, bien évidemment, des consignes de sécurité vis-à-vis des enfants, des familles et de nos salariés. Ainsi, nous nous préparons, en lien étroit avec la commune, à la reprise des activités qui pourront être utiles aux habitants, comme le péri-scolaire, les accueils du mercredi et les vacances estivales. Évidemment, cette reprise se fera progressivement et en adé-



quation avec le protocole sanitaire qui sera défini par l'État et les collectivités. Sans informations complémentaires et fiables au moment de la rédaction de cet article, nous ne manquerons pas de communiquer avec vous dès que nous en aurons la capacité par le biais du site de l'association (www.fptcsec.fr) ou celui de la commune.

La médiathèque reste ouverte virtuellement

La médiathèque étant fermée depuis le 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, les documents empruntés sont prolongés jusqu'à sa réouverture. Néanmoins, la médiathèque reste ouverte virtuellement en proposant sur sa page Facebook ses bons plans culturels pendant le confinement : des idées de films, de musique, d'histoires à écouter et/ou à voir, des liens vers des salons du livre en version numérique, des visites virtuelles de musées, des critiques de livres etc. Ce sont donc 2 rendez-vous quotidiens du lundi au vendredi pour enfants et adultes (et même parfois avec des surprises pour le week-end !)
Rendez-vous sur : www.facebook.com/mediathequestbricecourcelles/



Pour toute question, vous pouvez contacter la médiathèque par mail : bibliotheque@st-brice-courcelles.fr

Ecoles apprendre à distance

En ce moment particulier, les écoliers de Saint Brice Courcelles ont pu compter sur l'investissement et le soutien de leurs enseignantes. Diverses initiatives ont permis de maintenir le lien entre l'école et les élèves mais également entre les enfants et avec les parents. Les enseignantes des deux écoles ont transmis des idées d'activité à faire avec les enfants et des messages réguliers pour continuer ou parfaire les apprentissages des écoliers, et surtout garder le lien. Des enseignantes ont créé des classes virtuelles sur une application, d'autres envoient des mails réguliers voire quotidiens et/ou appellent leurs élèves pour les encourager. Les liens ont également pu être entretenus par l'organisation de classes en visioconférence, de dictées avec l'envoi de fichiers audio et de défis divers dont un concours de dessins de poissons d'avril (ne pas oublier de les accrocher dans le dos de la maîtresse à la reprise, les enfants !). La diversité des outils pédagogiques proposés par les enseignantes est à souligner avec en complément la transmission de liens vers des sites internet pédagogiques et l'organisation de « drives » pour récupérer des supports papier avant le confinement, une bonne initiative pour les parents qui ne disposent pas d'une imprimante. A noter également que la psychologue scolaire reste disponible pour apporter soutien et conseils aux familles et aux élèves. Le Conseil municipal adresse un grand merci à l'équipe d'enseignantes, pour leur investissement sans faille ! Nul doute que les enfants seront ravis de retrouver leur maîtresse le moment venu car la technologie nous a bien servi mais ne les remplacera pas.

Restauration scolaire et séjour en classe de neige

À titre de précision, les écoles étant fermées depuis le 16 mars, l'ensemble des repas à la restauration scolaire réservés par les parents mais non consommés par les enfants feront évidemment l'objet d'un report sur les prochaines périodes. Pour les enfants de CM2, si le report de l'intégralité des repas réglés s'avérait impossible, la commune procèdera au remboursement des sommes engagées. Par ailleurs, le séjour de classe de neige ayant dû être annulé, les acomptes réglés par les familles seront remboursés prochainement par la coopérative scolaire. La Caisse des écoles met en œuvre les moyens adéquats pour assurer le versement d'une subvention à la coopérative scolaire lui permettant de renflouer sa trésorerie.

Inscriptions aux écoles

Le dépôt des dossiers de demande d'inscription scolaire pour la rentrée prochaine n'étant pas possible en Mairie dans le contexte actuel, la commune travaille à la mise en place d'une procédure par voie dématérialisée. Un téléservice dédié sera donc très prochainement opérationnel. Les familles pourront directement faire leur demande en ligne et y joindre les pièces justificatives nécessaires. Toutes les informations seront disponibles sur le site internet de la commune dans la Rubrique Vivre / Les écoles. Pour tout renseignement sur ce service, l'accueil de la Mairie reste bien sûr toujours joignable au 03 26 09 07 65.



Rester en contact

Certains habitants nous ont fait part de leur isolement et de leur volonté de partager des messages ou initiatives permettant de maintenir le lien social entre Bricocorcelliens malgré cette période de confinement. Nous sommes attentifs à cette demande et les personnes qui souhaitent contacter la Mairie sur ce point sont invitées à le faire via l'adresse : communication.sbc51370@gmail.com . Une réflexion est en cours sur les modalités de diffusion de ces messages et de ces initiatives. À l'instar de gestes d'entraide observés entre voisins (aides pour les courses, quart d'heure d'échanges de nouvelles depuis le pas de porte, chants...), des habitants et des associations de Saint Brice Courcelles se sont pleinement engagés dans des actes de solidarité et de partage.

Collecte de sang lundi 4 mai

Le 18 mars dernier, Jérôme Salomon, Directeur général de la santé avait rappelé l'importance de continuer à donner son sang, même en période de confinement. « La collecte de sang doit absolument se poursuivre, c'est vital, tous les jours, pour de très nombreux patients, dont des patients en réanimation... Le besoin en sang est constant. La collecte de sang ne peut être interrompue durant la période de confinement. Les réserves actuelles en globules rouges sont de moins de 15 jours et celles de plaquettes de moins de 3 jours. Votre mobilisation est essentielle, d'avance, un grand merci. » Ainsi, l'EFS (Etablissement français du sang) organisera sa prochaine collecte de sang, le lundi 4 mai, de 16h à 19h30 à la Salle des Fêtes de Saint Brice Courcelles. Pour les personnes qui seraient intéressées, elles peuvent venir munies de leur attestation de déplacement en cochant le motif "assistance aux personnes vulnérables". Evidemment, pour assurer la sécurité de tous, les mesures sanitaires continuent de s'appliquer : respect de la distanciation sociale entre chaque donneur ainsi que les gestes barrières (ce qui peut entraîner un temps d'attente plus long qu'habituellement).



Fracture numérique n° de téléphone et plateforme

Les mesures de confinement ont accentué la fracture numérique. En effet, tous les Français et les personnes habitant en France ne maîtrisent pas tous, au même niveau, les outils numériques. Certains peuvent en effet éprouver des difficultés à réaliser des démarches en ligne, à comprendre le fonctionnement d'une téléconsultation avec un médecin, à faire les courses sur Internet, à suivre la continuité pédagogique des enfants à distance... Près d'1/5ème de la population serait concerné. C'est pourquoi les acteurs de la médiation du numérique, la MedNum, avec le soutien du secrétariat d'État chargé du numérique a lancé un numéro de téléphone (01.70.772.372) et un site internet (solidarité-numerique.fr) pour venir en aide à toutes ces personnes.

Permanence téléphonique des médiateurs familiaux

Les médiateurs familiaux de la Marne mettent en place une permanence téléphonique à votre écoute pour toutes les personnes qui rencontreraient des difficultés relationnelles ou des conflits liés au confinement (conjugaux, ex-conjugaux, familiaux, éducatifs, parentaux, intergénérationnels). Vous pouvez les joindre au 03 26 69 49 42 (de 9h à 12h et de 13h30 à 17h).

Confection de masques en tissu

Différentes initiatives solidaires voient le jour pour la confection de masques en tissu sur notre territoire.

Madame Balavoine, conseillère municipale en charge des affaires sociales, du CCAS et des actions en faveur des aînés a, dans cette optique, confectionné une centaine de masques qu'elle distribue en priorité aux personnes âgées. N'hésitez pas à nous faire part de vos initiatives si vous souhaitez les faire connaître. Cependant, ces masques ne sont pas des dispositifs médicaux homologués et n'ont pas vocation à les remplacer. Mais ils peuvent constituer une alternative pour limiter la propagation du virus.



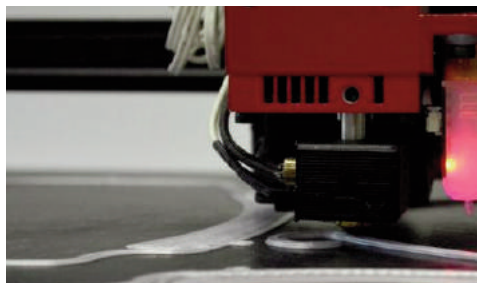
SBC Tech visières en plastique

L'association SBC Tech tenait à remercier l'ensemble des participants à la cagnotte mise en place pour lutter contre le Covid-19. Cette cagnotte nous a permis d'imprimer déjà plus de 400 visières. Celles-ci ont été distribuées en priorité au service hospitalier mais aussi à différents professionnels de santé. La cagnotte nous a permis aussi de faire évoluer nos imprimantes

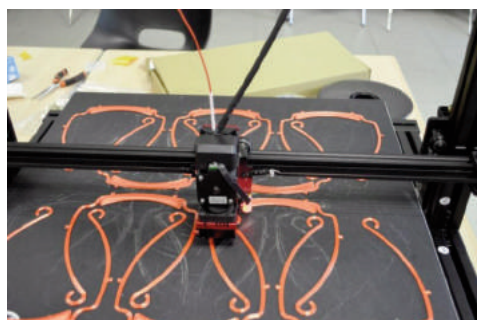
jusqu'à l'obtention de la pièce souhaitée. La matière première utilisée pour fabriquer des visières est du plastique livré en rouleau. Ces rouleaux sont ensuite positionnés sur l'imprimante et le filament est inséré dans la tête d'impression. À partir de ce moment nous pouvons démarrer l'impression, celle-ci prend environ 30 minutes par visière. Avec les modèles imprimantes 3D à notre disposition nous pouvons réaliser entre 6 et 10 visières simultanément. Nous disposons actuellement de deux imprimantes l'une achetée par la mairie de Saint Brice Courcelles est mise à disposition de SBCTech dans le cadre de son activité Fablab, l'autre mise à disposition gracieusement par la société Ellyos. Une fois l'impression terminée nous assemblons les visières. La première étape consiste à désinfecter l'ensemble des composants de la visière grâce à du liquide hydroalcoolique fourni gracieusement par la pharmacie de Saint Brice Courcelles, puis d'assem-



bler les deux éléments à savoir la pièce imprimée en 3D et une feuille de plastique transparente pour former la visière. Une fois l'assemblage terminé nous les conditionnons dans des cartons fournis gracieusement par la société «Déménagements Christophe» pour faciliter leur livraison. Nous avons fait évoluer les modèles de visières afin de les rendre plus confortables pour leurs utilisateurs mais aussi plus rapides à imprimer. Vous pouvez voir sur la photo ci-dessus, en blanc l'ancien modèle et en bleu le nouveau modèle. Nous avons aussi rejoint un groupe qui s'est constitué sur la région de Reims afin de centraliser plus facilement les demandes et nous livrons à ce groupe directement les pièces imprimantes 3D. C'est le groupe qui se charge alors de l'assemblage et de la livraison. Les pièces sont désinfectées, puis conditionnées par sachet de 20 unités. Enfin, nous réalisons aussi un prototype pour permettre une ouverture des portes sans utiliser les mains. Les premiers tests s'avèrent concluants, nous proposerons donc nos services à la municipalité pour imprimer ces dispositifs s'ils peuvent convenir.



3D afin d'accroître notre capacité de production. Nous sommes passés d'une production d'environ 60 visières à 200 visières par semaine. Encore merci à tous. Pour réaliser les visières nous utilisons des imprimantes 3D de type FDM (Fused Deposition Modeling) en français « dépôt de fil fondu ». La technologie est assez simple, un filament de plastique est chauffé jusqu'à sa température de fusion, puis il est déposé sur un plateau couche après couche



Les animateurs du Centre Social continuent d'animer

SBC Tech plateforme Discord

Dans le même esprit de solidarité, SBCtech a également lancé une plate-forme sur Discord pour rompre l'isolement, faire passer le temps, occuper les enfants... Pour l'instant, Discord regroupe une centaine de personnes, c'est un vrai lieu d'échange convivial. Pour participer, il suffit d'une adresse mail pour se créer un compte et c'est gratuit. SBCTech a aussi mis en ligne des tutoriels (modes d'emploi) pour se familiariser avec ce nouvel outil numérique. Plus de renseignements sur : sbctech.fr

Mais que se passe-t-il les mardis et vendredis ? Il y a de l'agitation sur la plateforme Discord. Pour permettre aux enfants d'avoir une fenêtre ouverte sur l'extérieur, les animateurs du Centre social ouvrent leurs micros pour divertir petits et grands de 14h00 à 17h00 avec au programme des échanges verbaux, des jeux en ligne (petit bac, dessiner c'est gagné...). Rire garanti ! Cela permet de passer un peu le temps qui semble parfois long en ce moment. Mais ce n'est pas tout, les animateurs postent aussi des activités manuelles, des défis d'activités sportives à réaliser à la maison, seul ou en famille. Pour cela, ils se sont filmés afin de présenter ce qu'ils proposent et attendent ensuite avec impatience que les enfants postent à leur tour ce qu'ils ont réalisé. Venez vite nous rejoindre !!!

Dans le contexte du confinement qui pourrait durer encore plusieurs semaines, SBCTech a eu l'idée de créer un lieu d'échange et de discussion entre les habitants, membres des associations, enfants, animateurs, parents de la commune.

Cette initiative a pour objectif de rester en lien.



Un lieu d'information et d'échange

Mettre en place des solidarités, de partager des idées, des informations ..



Des salons de discussion

La plateforme Discord permet de communiquer par écrit ou par micro



Un espace enfance

→ *Apéritif du 10 Avril !*

Animé les Mardis et Vendredis de 14h à 17h par l'équipe du Centre Social, qui proposera des activités manuelles, sportives et des moments de discussion avec leurs animateurs.

Vous pouvez vous connecter à ce serveur par le biais du lien suivant:

<https://discord.gg/TTQwJmK>



ou scanner



Vous trouverez plus d'informations sur le site d'SBCTech sbctech.fr ou du Foyer Pour Tous Centre Social Éducatif et Culturel fptscec.fr